

COUR DES PREUVES—Vendredi 17 Octobre 1828, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Hébreu Lhomier, alias Lamare, f. de c. L.—Un certain état au faubourg Sainte-Marie, rue Caron, situé entre les rues Tiroir et Bevieu, ayant 47 pieds de face sur 82 pieds de profondeur, ouvrant de 3 pieds à huit pieds profondeur, avec les édifices qui sont dessous, à l'exception d'une baie que en bas ouverte en pierre, ayant 12 pieds de long pour 6 large, appartenant à Louis Brignier, qui sera tenu de l'enlever à la demande de l'acquéreur.

Conditions 1-3 comptant, 1-3 à 6 mois et 1-3 à un an de crédit, en billets endossés à anticipation, avec hypothèque spéciale jusqu'à partout au tiers, les frais d'acte de vente ainsi que les actes de l'annexe courante la charge de l'acquéreur.—Par ordre de la cour. — 19 sept.

Ch. M. ACHÉ—dép. reg. des tcs.

COUR DES PREUVES—Mardi 28 Octobre 1828, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Jean Madelaine, f. de c. L.—

Une négociante nommée Anny, âgée d'environ 27 ans.

Une dame nommée Iris, âgée d'environ 34 ans.

Un nego. nommée Tom, âgée d'environ 32 ans.

Boudinot, la négociante Anny, ayant comptant, un tiers à 6 mois, et un tiers à deux mois.

Tom et Iris mortis à 6 mois et faciles à grande crédit, en billets endossés à anticipation avec hypothèque spéciale jusqu'à partout payement.—Par ordre de la cour. — C. BLAICHE—dép. reg. des tcs.

1er Octobre

AVIS AU PUBLIC.

A l'curie N° 93, rue St. Louis, on trouvera un CHAR FUNÉRAIRE à 4 roues, tout en noir ou en blanc attelé de deux chevaux, ainsi qu'un carrosse pour conduire Mrs. les ecclésiastiques, en circonference—Le tout pour 5 piastres. — 13 sept. — 2m.

Les soussignés préviennent le public et leurs amis, qu'ils ont vendu à leur magnan à la rue Royale, en face celle St. Pierre et Toulouse, maison l'ouvre pour le droit constamment au assortissement de marchandises sèches et autres, à deux prix très modérés.

1er Oct. SOLANA & ARIVA.

Les soussignés offrent à vendre, en débarras du magasin Tendrée, les articles suivants, qu'ils recommandent de bonne qualité:

1 caisse essence d'amiante
1 id. cuve double de rognons
1 id. id.
1 id. id. benthine de Vérité,
2 id. seringue d'enfumé
1 id. acacia mûre d'Alep
2 id. Ipecacoua pulv.
1 id. idem en racine
1 id. savon mûre-tomme
1 id. savon transparent
1 id. rhubarbe en racine
1 id. arrose huile
1 id. anis émincé
1 id. colle de poisson
1000 liv. orge perlée
Trés-fraîche canonnelle

— 29 sept.

AVIS—Attendu qu'il s'est adressé à moi et à monsieur le décret 1^{er} de l'obligation de ce qui se multiplie, demandé le 22 de Février 1827 par M. Talbot et Joseph Robichaud, comme caution de Louis Talbot, alors de la paroisse de Lafourche Intérieure—29 Septembre l'obligation de quatre mille piastres remise par Hudson Talbot, le 6 Juin 1827, pour l'exercice fidèle des devoirs de shérif de la dite paroisse—30^e que l'hypothèque spéciale, pour garantir le paiement desdites sommes par Hudson Talbot, que sur une habitation au portage de cette ville de deux arpents de face, plus de moins, sur quarante de profondeur sur le Ruisseau Lafourche—soient levées et annulées.

AVIS est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déclarer, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront le dernier jour de la prochaine publication, les raisons pour lesquelles cesdites obligations et hypothèque ne peuvent point être levées et annulées.

Donné sous ma signature et sous le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 21 Août, mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquième troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pierre Dassier, Secrétaire d'Etat.
22 aout.—3m.

DEURE—100 piastres de Beurre, par
13 sept. W. D. JOLLEY.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la cité de la Nlle-Orléans, le 13 Octobre 1828—
Médecin Pharmacien J. Pitot—Mme. François Auguste, f. de L contre François Auguste son épouse. Les parties ayant fait un arrangement à l'embâcle pour leurs droits respectifs, d'après le document présenté par le défendeur, marqué A, qui doit rester déposé dans les archives de la Cour, et le résultat de cet arrangement, montant en faveur de la demanderesse à une somme de \$227 97 1/2, comme la moitié des profits de la communauté, y compris la somme de cent cent piastres, montant de la dot de la demanderesse, il est ordonné, adjugé et décreté par la Cour, de près le procureur Mr. J. P. Casse, Procureur général, que la partie demanderesse, qu'elle a reçue de son mari François Auguste, soit remise de \$227 97 1/2, par privilège et par préférence sur toutes les propriétés de la Nlle-Orléans, à l'embâcle susmentionnée pour ses droits à droite, que cette dernière reste responsable des dettes de ladite communauté, qu'il est tenu de payer, y compris qu'il ait été stipulé dans ledit arrangement, et que toutes les propriétés de ladite communauté lui soient adjudiquées comme biens propres, d'après les conditions audit arrangement, avec la seule réserve, au profit de la demanderesse, de toute erreure ou omission qui peut avoir été dans ce document ci-dessus.

(Signed) J. S. PITOT—Juge.
Je certifie ce que disais,
THOM. S. KENYON.

14 oct.

M. ABEL BELLOT, non seulement gérant de cette ville, déclaré trouver nullement à propos de bien sa langue et connaît le commerce, ayant été employé très-longtemps chez un marchand à Paris—Il déclarera principalement trouver une place de garde-magasin ouverte à la vente dans la ville, il se chargera indifféremment de tout emploi Bourgeois qui pourra le faire subir.—Il fournit au moins compte des renseignements suffisants pour l'admission au bureau de cette femme.

AVIS—Les personnes qui ont quelques réclamations à faire contre la succession de feu Pierre Marie Chiron, décédé dans la paroisse St. Charles, sont invitées à se présenter à l'office du juge de paix par la date du 1^{er} Novembre.

J. M. HOBEL GURRARD—Juge.

28 sept.—

THE BEE.

TRADE FAIR, BY F. DELAT.

TRADE FAIR between Bourbon & Royal.

SUNDAY, OCTOBER THE ELEVENTH.

PRESIDENTIAL ELECTION.

FIRST MONDAY IN NOVEMBER.

ADMINISTRATION TICKET.

Domicile Manufacture—Internal Improvement.

ABROAD.

JAMES VILLE, D. B. Berney.

ANGLO-IRL. CO., of Aspinwall.

C. BURNELL, of East Boston.

N. D. LOUET, St. Martin.

D. M. HARRIS, of Natchez.

A general Meeting of the Friends

of the Administration, will take

place THIS EVENING, 18th

instant, at Scott's Oratory, at the St. Philip's

Theatre.

We cannot too much recommend

to all who are friends of the wise and

successful Administration of Mr. A-

BRAMS, punctually to attend the General

Meeting which takes place this evening

at the St. Philip's street Theatre.

The great day of trial is near at hand,

when it is to be decided whether suc-

cessful military achievements or pro-

found political learning and extensive

legislative experience, have most claims

to the highest civil gift which genuine

Republicans can give. This near ap-

proach of the most important Election

which has yet taken place since the es-

tablishment of our Republic, should

call forth all those energetic exertions

which have but lately been productive

of such glorious results, and which have

been done more particularly in order to

ward off the machinations of our oppo-

nents.

PHILADELPHIA, October 14—

IMPORTANT.

From Vera Cruz.—Letters to the 10th

September have been received in this

City, from Vera Cruz, which state

that, on the 28th August, the Foreign

Merchants residing at that place, had

been surrounded by the Military

and a forced march to a large num-

ber of troops, to proceed to the Morea,

in consequence of their having com-

mitted some offence.

Nothing is neglected with respect to

the defence of the Bosphorus. Inde-

pendently of the batteries, which have

been put in a respectable state of de-

fense, and all of which are within the

distance of six hundred feet from each

other, two ships of war, four of

the line, form a formidable ob-

stacle.

Companies of infantry are ex-

ercising night and day on board of those

ships, and, in case of a landing, may

move to any given point. This squa-

tron, as well as in the Dardanelles, is

to be immediately supported by some

new ships, now fitting.

With this comes

news that the resolution

of his highness the Grand Seignior can-

not be shaken, and that he will not yield

to the pretensions of Russia, except by

force.

A squadron of 30 transports was plan-

ning to Alexandria on the 6th July to

proceed to the Morea, to carry home

the Egyptian troops.

A telegraphic despatch announced

the sailing of the French squadron from

Toulon on the 17th Aug. with 9000

troops. Another squadron, with more

troops was to follow.

The Courier of the 22d says:—What-

ever the disqualification of the Porte

might have been to treat upon the basis

of the Treaty of London, we are incli-

ned to think that disqualification exists no

longer; and that the evacuation of the

Morea by Ibrahim, has been approved

by the Porte.

The French expedition was expected

to reach the Morea by the last of Aug.

when it is said a joint declaration would

be issued by the Ministers of Great

Britain, France, and Russia, at Corfu.

The British Government consider

the blockade of Madeira, as confined to

the port of Funchal.

SMYRNA, July 12.

Intelligence from the frontiers of Bos-

nia describes a very extensive mutiny

to have broken out in that district a-

mongst the native troops, who were or-

dered by the Sultan to observe the Ser-

vians. A Bimbaachi and a Mollah,

who proclaimed the order to the troops,

were killed on the spot, and the Pacha's

guard were obliged to retire after a se-

vere engagement with the rebels. This,

and some other occurrences of a simi-

lar nature, which are said to have taken

place in the same neighbourhood, afford

a